



### 1. IDENTIFICATION DU LIEU DE L'USAGE PRÉVU

Adresse complète :

N° de lot :

Nom du commerce :

(Si nécessaire)

### 2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (la personne qui signera ce formulaire)

Nom complet :

Adresse complète :

N°

Rue

Ville

Code postal

N° de téléphone :

Adresse courriel :

### 3. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Même que le requérant ?

Oui

Non

Si non, nom complet :

Adresse complète :

N°

Rue

Ville

Code postal

N° de téléphone :

### 4. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRENEUR

Même que le requérant ?

Oui

Non

Même que le propriétaire ?

Oui

Non

Si non, nom complet :

Personne ressource :

Adresse complète :

N°

Rue

Ville

Code postal

N° de téléphone :

N° de RBQ :

### 5. DÉTAILS DES TRAVAUX

Date d'ouverture prévue :

/ /  
JJ MM AAAA

Superficie totale de l'usage :

m<sup>2</sup>

### 6. CALENDRIER DES TRAVAUX

Date prévue du début des travaux :

/ /  
JJ MM AAAA

### 7. CRÉATION D'EMPLOIS (pour des fins de statistiques)

Nombre d'emplois existants :

Nombre d'emplois créés :

### 8. SIGNATURE ET DATE DE LA DEMANDE

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux sans l'obtention d'un certificat d'autorisation.



## VOTRE FACTURATION

Prévoir les coûts suivants pour votre demande de certificat d'autorisation :

→ Coûts du certificat d'autorisation : 100,00 \$ (Ø taxe)

## 9. LISTE DES DOCUMENTS ET INFORMATIONS À FOURNIR OBLIGATOIREMENT AVEC VOTRE DEMANDE

Prenez note que l'absence d'un document et/ou d'une information exigée ci-dessous, fera en sorte que votre demande ne sera pas acceptée.

- |  |   |
|--|---|
| <b>1-</b> Procuration du propriétaire (si requise);  | → <input type="checkbox"/>                                  |
| <b>2-</b> Lettre explicative décrivant le genre de commerce exploité incluant les informations suivantes : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ identification du nom du commerce;</li><li>▪ description des activités principales et des activités complémentaires;</li><li>▪ liste des travaux intérieurs et extérieurs prévus;</li><li>▪ identification des produits utilisés, vendus ou entreposés (Aucun produit provenant de l'extérieur du logement ne peut être vendu ou offert en vente sur place);</li><li>▪ nombre d'employés (Aucun employé ne résidant pas sur place n'est permis pour un usage complémentaire autre qu'un service de garde en milieu familial).</li></ul> | → <input type="checkbox"/>                                  |
| <b>3-</b> Copie du certificat de localisation;   | → <input type="checkbox"/>                                  |
| <b>4-</b> Croquis détaillé du logement réalisé proprement et à l'échelle. Ce croquis doit : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ illustrer l'ensemble des pièces du logement et identifier clairement l'espace réservé au commerce;</li><li>▪ indiquer la superficie de l'espace réservé au commerce;</li><li>▪ inclure les dimensions pertinentes et permettant une parfaite compréhension du projet;</li></ul>  | → <input type="checkbox"/>                                  |
| <b>5-</b> Pour les secteurs non desservis par un réseau d'égout sanitaire, une attestation d'un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec, signée et scellée, confirmant que l'installation septique existante possède une capacité maximale suffisante pour desservir l'usage projeté en plus des usages existants qui seront conservés, le cas échéant;   | → <input type="checkbox"/>                                  |
| <b>6- Valeur totale du projet :</b>  | <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/> \$ |

Transmettre le tout par courriel à [permis@mascouche.ca](mailto:permis@mascouche.ca).

**IMPORTANT !** Veuillez-vous informer auprès de la municipalité pour savoir si votre projet fait l'objet d'une procédure relative au plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) et s'il doit être présenté à un Comité consultatif d'urbanisme (CCU). Des délais supplémentaires doivent être prévus à cet effet. Prévoir à défrayer les coûts de l'analyse du dossier relatif au P.I.I.A.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme et du développement durable au 450 474-4133, poste 1000.

Pour l'obtention d'un permis vous devez nous remettre tous les documents énumérés précédemment par courriel ou au comptoir du Service de l'urbanisme et du développement durable. L'inspecteur affecté à votre demande se réserve le droit d'exiger tous documents ou renseignements supplémentaires pouvant lui donner une meilleure compréhension de votre projet.

Des documents incomplets ou manquants peuvent retarder l'émission du permis et des informations trompeuses peuvent annuler votre demande ou rendre votre permis non conforme. Cette demande ne constitue en aucun temps une demande complète ni une autorisation de construire.



## SOMMAIRE DE LA RÉGLEMENTATION VISANT LES USAGES COMPLÉMENTAIRES À L'HABITATION

Ceci n'est qu'un sommaire de la réglementation. Veuillez vous référer au règlement de zonage en vigueur pour la version officielle de la réglementation visant les usages complémentaires à l'habitation.

### Article 94 du Règlement de zonage 1103 et ses amendements :

Les usages de services et d'occupation suivants sont uniquement complémentaires à un logement principal:

- a) Service professionnel inscrit à la liste de l'annexe I du Code des professions;
- b) Bureau d'affaires ou administratif;
- c) Bureau de dessinateur et de publicitaire;
- d) Programmation informatique;
- e) Professionnel de la santé (une seule unité de traitement);
- f) Salon de toilettage pour animaux (excluant la garde), uniquement dans une habitation unifamiliale;
- g) Atelier de couture, uniquement dans une habitation unifamiliale;
- h) Courtier (assurances, service de gestion de bien-fonds, immobilier);
- i) Service de comptabilité, de vérification et de tenue de livres;
- j) Métier d'arts reconnu par le Conseil des métiers d'arts du Québec (CMAQ);
- k) Studio de tatouage;
- l) Enseignement de la musique, des langues et des arts (maximum 3 étudiants à la fois), uniquement dans une habitation unifamiliale;
- m) Salon de beauté, de coiffure et d'esthétique;
- n) Service de garde en milieu familial d'un maximum de 9 enfants;  
**IMPORTANT :** *Selon l'article 6 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance*  
*« nul ne peut offrir ou fournir des services de garde à plus de 2 (2) enfants s'il n'est pas titulaire d'un permis du centre de la petite enfance ou de garderie... »*
- o) Location d'un maximum de 2 chambres, uniquement dans une habitation unifamiliale;
- p) Studio de photographie.
- q) Logement complémentaire pour une résidence unifamiliale isolée.

Les usages complémentaires de services ou d'occupations domestiques énumérés ci-haut sont autorisés en autant qu'ils respectent la réglementation en vigueur. En tout temps, vous pouvez consulter cette réglementation sur notre site Internet à l'adresse suivante: <https://mascouche.ca>.